



Commission de Suivi et de Concertation sur le Pétrole Réunion du groupe de travail « Retombées économiques et développement local » du 10 janvier 2013

Participants				
Nom	Entité	E-mail	Présent	Dest.
Carol Ostorero	Région Guyane	carol.ostorero@machdeal.com	X	X
François Mengin-Lecreulx	Région Guyane	francois.mengin-lecreulx@cr-guyane.fr	X	X
Tania Berland-Sandot	Région Guyane	tania.berland-sandot@cr-guyane.fr	X	X
Isabelle Cortana	Région Guyane	isabelle.cortana@cr-guyane.fr	X	X
Betty Bertome	Région Guyane	betty.bertome@cr-guyane.fr	X	X
David Porfal	Région Guyane	david.porfal@cr-guyane.fr	X	X
Jean-Francois Henric	Egis	jean-francois.henric@egis.fr	X	X
Laurent Courty	Egis	laurent.courty@egis.fr	X	X
Robert Picard	Calia	rpicard@caliaconseil.fr	X	X
Anne Duthilleul	Etat	anne.duthilleul@outre-mer.gouv.fr	X	X
Gilles Amiard	Shell	g.amiard@shell.com	X	X
Christian Claudon	Etat	christian.claudon@guyane.pref.gouv.fr	X	X
Paul Jeannet	CDC	paul.jeannet@caissedesdepots.fr	X	X
Jean-Claude Hernandez	DRFIP	jean-claude.hernandez@dgfip.finances.gouv.fr	X	X
Gilles Morvan	DEAL	gilles.morvan@developpement-durable.gouv.fr	X	X
Bruno Buttier	Douane	bruno.buttier@douane.finances.gouv.fr	X	X
Julien Panchout	SGAR	julien.panchout@guyane.pref.gouv.fr	X	X
Bernard Boullanger	MPIG	boullanger@orange.fr	X	X
Stéphane Lambert	MEDEF	stephane.lambert@medefguyane.fr	X	X
Eric Larade	MEDEF	eric.larade@gmail.com	X	X
Jean-Paul Lepelletier	CCIRG	jpl@guyane.cci.fr	X	X
Joseph Ho	CCIRG	joseph.ho@wanadoo.fr	X	X
Guylaine Bourguignon	CCIRG/CCEF	bourguignon973@orange.fr	X	X
Yves Bellemare	CCIRG	ybparticipation@wanadoo.fr	X	X
Jean-luc Davidas	CCIRG/MEDEF	netindustry@wanadoo.fr	X	X
Jean-Michel Nicolas	CCIRG	jm.nicolas@guyane.cci.fr	X	X
Olivier Gomila	CGPME	o.gomila@guyanet.fr	X	X
Philippe lemoine	Grand Port Maritime	philippe.lemoine973@gmail.com	X	X
Rémy-Louis Budoc	Grand port Maritime	r.l.b@orange.fr	X	X
Doris Leonil	COFELY ENDEL	doris.leonil@cofelyendel-gdfsuez.com	X	X
Eric Sagne	CLUSTER MARITIME	sspmg@wanadoo.fr	X	X
Hans Van Luik	CLUSTER MARITIME	hans.van.luik@boskalis.com	X	X
Bellemare James	ARD	bjames.ard-guyane@orange.fr	X	X
Edern Le Dortz	DM	edern.le-dortz@developpement-durable.gouv.fr	X	X
Pierre-Yves Vanzo	EGIS	pierre-yves.vnzo@egis.fr	X	X

Cartographie de l'offre de sous-traitance

Robert Picard de l'AMO Egis/Calia Conseil présente l'état d'avancement de la réflexion. Un premier recensement des fonctions types de sous-traitance a été réalisé. Il s'agit maintenant de le confronter à la fois aux pratiques du pétrolier et à la réalité du tissu économique guyanais afin d'échanger sur la capacité du territoire guyanais de répondre aux besoins. Dans ce cadre, il est proposé qu'un pro-

gramme d'entretiens avec les principaux acteurs socio-économiques de la région (consulaires, organismes patronaux, entreprises...) soit organisé pour la fin janvier/début février.

Carol Ostorero rappelle qu'il s'agit d'avancer vite sur le sujet.

Gilles Amiard de Shell rappelle qu'il a fait faire une étude sur le tissu économique guyanais et qu'il rencontrera volontiers les consultants à ce sujet.

Anne Duthilleul souhaiterait avoir rapidement une idée des secteurs d'activités impactés car certains acteurs, par exemple ceux de l'énergie, semblent ne pas avoir conscience qu'ils peuvent aussi être concernés par le projet pétrolier.

François Mengin-Lecreux demande donc qu'un tableau des secteurs d'activités impactés soit diffusé dès que possible.

Appel à manifestation d'intérêt pour l'approvisionnement du navire d'exploration

Robert Picard de l'AMO Egis/Calia Conseil précise les objectifs de l'AMI lancé par la Région. Les offres sont attendues pour le 15 janvier 2013. Une fois les offres déposées, il appartiendra aux partenaires de négocier eux-mêmes avec Shell et François Marine Services, qui recevront la liste des intéressés.

Carol Ostorero rappelle qu'il s'agissait de créer un espace de dialogue avec François Marine et de permettre aux entreprises guyanaises de regrouper leurs offres. Une réunion d'information complémentaire pourra être organisée si nécessaire.

A une question de Gilles Amiard sur le taux de retour de l'AMI, François Mengin-Lecreux indique que les dossiers ont été retirés et que l'on attend maintenant les réponses des entreprises susceptibles de fournir des approvisionnements au navire.

Conditions réglementaires d'approvisionnement en ZEE

Robert Picard de l'AMO Egis/Calia Conseil présente l'analyse juridique effectuée en partenariat avec le cabinet Fleurance De Gaulle Associés et son bureau bruxellois sur les conditions réglementaires d'approvisionnement en ZEE.

Deux questions se posent :

1/ « Est-ce à dire que les produits qui sont consommés sur la plate-forme, sise en ZEE, et dont certains proviennent directement de Trinidad, sont soumis aux normes CE ? Ou est-ce le cas simplement des produits qui transitent par le territoire guyanais ? »

Il apparaît que, sous réserve d'une convention internationale particulière entre un pays tiers (tel que Trinidad) et l'Union instaurant des règles particulières, et sous réserve des priorités de contrôle des bureaux douaniers compétents, les marchandises et produits importés sur la plateforme en ZEE devraient faire l'objet de contrôles douaniers, lesquels doivent s'assurer notamment de la conformité des produits aux normes CE, s'il y a lieu, qu'ils transitent ou non par le territoire guyanais.

2/ « Les douanes ont-elles compétence pour procéder à des contrôles hors des eaux territoriales ? »

Il apparaît qu'au sein de la « zone contiguë » (zone entre douze et vingt-quatre milles marins à partir des lignes de base de la mer territoriale et sous réserve d'accord de délimitation avec les Etats voisins) [et dans le cadre de la coopération loyale entre Etats membres de l'Union,] les douanes n'ont pas compétence pour procéder à des contrôles [hors des eaux territoriales], mais ont toute compétence dans la ZEE.

Robert Picard précise enfin que l'analyse intègre l'examen des conditions et modalités des dérogations fiscales accordées à l'exploitation pétrolière.

Bruno Buttier, représentant des douanes intervient alors pour expliquer que la réflexion n'est pas encore achevée de leur côté. A ce stade, il apparaît :

- que pour l'approvisionnement en produits pétroliers (carburants...) en ZEE, la réglementation communautaire s'applique. Les choses semblent claires, même si les réflexions se poursuivent ;
- que pour l'approvisionnement en autres produits liés à l'activité industrielle (matériels etc.), les choses semblent moins claires et nécessitent une réflexion en cours au niveau de l'Etat central. Les directives qui peuvent s'appliquer sont multiples, il faut avancer dans la réflexion ;

- que pour l'approvisionnement en produits alimentaires consommés à bord, il n'y a pas non plus de réponse encore officielle des douanes. Il semblerait qu'on s'oriente vers une application stricte de la réglementation CE. Les réflexions sont cependant encore en cours, et impliqueront certainement directement l'Union Européenne.

Il précise enfin que toutes les marchandises qui sont livrées à bord du navire doivent être déclarées en douane et peuvent faire l'objet de contrôles.

Carol Ostorero demande la nature des documents douaniers nécessaires.

Bruno Buttier précise que tout produit venant de métropole ne nécessite pas de document, en revanche les produits provenant de territoires tiers doivent faire l'objet d'une déclaration en douane de Guyane (mais cela ne signifie pas nécessairement que ces produits doivent être aux normes CE). D'ailleurs, lors d'activité d'exploration-production pétrolières, il existe un régime particulier (« le régime de la destination particulière ») qui peut entraîner l'exemption fiscale et/ou d'obligation de normes CE. Il propose de fournir les textes applicables à ce sujet.

Robert Picard indique que les facilités fiscales accordées sont liées à l'existence de retombées économiques pour le territoire. Anne Duthilleul répond que ce critère est global, en amont de la réglementation, et qu'il ne faudrait pas tomber dans une vision « comptable » : un tel projet est réputé entraîner des retombées économiques et le régime fiscal est défini une fois pour toutes et notifié à l'UE.

Le représentant de la marine marchande demande la nature des contrats passés par les compagnies maritimes, dont le groupe Bourbon. Peut-on imposer des marins français et guyanais ? Le droit du pavillon s'applique à cet égard.

François Mengin-Lecreux demande que l'analyse juridique de l'AMO et de son cabinet d'avocats soit transmise rapidement et propose de saisir officiellement l'Etat sur les questions non résolues afin de permettre leur clarification définitive.

Présentation de l'étude d'Egis Eau sur le port de Dégrad des Cannes

Jean-François Henric de l'AMO Egis/Calia introduit en remerciant la CCI maître d'ouvrage d'accepter que les conclusions de l'étude soient présentées dans le groupe de travail alors qu'elle n'a pas encore fait l'objet d'une restitution « officielle ».

Pierre-Yves Vanzo d'Egis Eau présente les objectifs et principales conclusions de l'étude. L'objectif de l'étude est de définir si l'accueil et le développement des activités pétrolières est possible au port de Dégrad-des-Cannes : pour quelles phases (prospection ; évaluation ; exploitation) et dans quelles conditions d'aménagement des infrastructures et de développement du site. Il présente ensuite les 3 principaux scénarios d'aménagement.

Philippe Lemoine, préfigurateur du Grand Port Maritime de Guyane, précise qu'effectivement le GPM s'appuiera sur les résultats de l'étude pour mener sa réflexion. L'étude est utile, même si toutes les conclusions ne sont pas partagées et méritent encore un échange. Il indique qu'on a certainement « raté le coche » de la phase d'exploration en ne sachant pas bien comprendre les besoins du pétrolier. Ce qui manque en Guyane, c'est un opérateur pétrolier portuaire spécialisé. On aurait sans doute été bien meilleur pour valoriser le Port en phase d'exploration si on avait réussi à identifier un opérateur sur lequel s'appuyer. Le Grand Port Maritime souhaite être un bon partenaire. Pour ce faire, trouver l'opérateur pétrolier portuaire qui pourrait s'implanter à Dégrad-des-Cannes est une nécessité. Plusieurs pistes sont envisagées.

Jean-Paul Le Pelletier remercie Philippe Lemoine pour son intervention. Il précise que l'étude, dont il s'agit d'une restitution partielle, peut faire l'objet de commentaires et critiques, c'est d'ailleurs son objectif. La CCI souhaite ardemment que le Port réussisse à se développer. Il faut absolument développer l'activité du port, il faut y faire accoster des bateaux, et pas que pour du vrac. Le pétrole est un des outils pour développer cette activité. La concurrence est forte, et le port de Dégrad-des-Cannes n'a pas tous les atouts par rapport à d'autres ports concurrents. Pour autant, il faut continuer à chercher des solutions pour offrir les meilleures conditions aux opérateurs. Le développement de la zone arrière portuaire est un des axes sur lesquels la CCI a misé.

Jean-Claude Hernandez demande à ce qu'on se fédère tous sur la question du port. Savoir si on envoie nos bouteilles d'eau sur la bateau d'exploration est secondaire au regard de l'enjeu de la valorisation du port. Les retombées économiques pour la Guyane viendront d'abord de la réussite du port.

Gilles Amiard de Shell note que de très gros progrès ont été réalisés sur la disponibilité du port.

Philippe Lemoine revient sur la nécessité d'un opérateur spécialisé : il pourrait permettre l'anticipation, la fiabilité et la continuité du service, qui donneraient confiance pour les phases ultérieures.

Jean-Claude Hernandez rappelle que le Port peut-être attractif (ZRR, ZFU...).

Jean-Paul le Pelletier rappelle qu'il va falloir unir nos efforts entre public et privé pour maximiser les retombées économiques du projet en Guyane. Il s'interroge sur la manière de motiver un opérateur pétrolier à venir à Dégrad-des-Cannes : il faut avoir des choses à offrir en matière d'installations, mais aussi convaincre Shell et ses sous-traitants de passer par Dégrad-des-Cannes.

Eric Sagne revient sur l'hypothèse évoquée d'un quai dédié. Il souhaite à tout prix éviter qu'un quai soit réservé, car cela deviendrait « un port dans le port » et compliquerait l'exploitation du site.

Philippe Lemoine souhaiterait que l'on puisse proposer rapidement une offre crédible et fiable. Mais l'investissement de 40 à 50 M€ impose des garanties du pétrolier. Pour cela, il faudrait peut-être essayer d'avancer sur des choses simples sur lesquelles on pourrait se faire apprécier et gagner ainsi la confiance du pétrolier. Il précise que c'est bien à travers l'identification et la mobilisation d'un opérateur spécialisé que l'on pourra être en capacité de répondre aux demandes des pétroliers.

Christian Claudon signale que la liste des projets qui pourraient être financés au titre du FEI (Fonds exceptionnel d'investissement) est en cours d'établissement pour être soumise à la signature du Préfet le 15 janvier. Il suggère que soit portés sur cette liste (au moins à titre conservatoire) les programmes d'investissement du GPM tels que définis et valorisés dans l'étude portée par la CCIG. S'ils sont éligibles, ce qui reste à vérifier, leur instruction devra se faire avant le 15 mars.

Cette proposition est soutenue par Jean-Claude Hernandez qui y voit une opportunité d'accélérer le processus.

Carol Ostorero conclut en précisant que deux sous-groupes de travail sont prévus, un sur l'approvisionnement (la réunion n'a pas été fixée) et un sur la Charte « Local Content ». Elle souhaite que les personnes intéressées se fassent connaître par mail.